

Nombre de membres	
En exercice :	19
Présents :	14
Votants :	17
Procuration :	03
Date convocation :	
Le 26/03/2025	

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de LA LANDE DE FRONSAC, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le maire le vingt-six mars deux mil vingt-cinq, conformément aux articles L2121.10 et L2122.15 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur Jean GALAND, Madame Ghyslaine ARNAUD, Monsieur Daniel BEUTIS, Monsieur Frédéric BLANC, Monsieur DARTIGUELONGUE Stéphane, Monsieur Jean-Christophe DEPRET, Monsieur Frédéric PALMISANO, Madame Clarisse VACHER, Madame Christelle DEYRES, Monsieur GASTEUIL Jean-Pascal, Monsieur Jean-Christian FAVRE, Monsieur MARTIN Thierry, Madame Karine MENIER, Madame Nathalie RICHARD,

Étaient représentés : Madame SOUPRE Véronique donne pouvoir à Monsieur BEUTIS Daniel, Monsieur HOUSSAT Patrick donne pouvoir à Madame DEYRES Christelle, Monsieur Mathieu MARTIN donne pouvoir à Monsieur DARTIGUELONGUE Stéphane,

Absents : Madame Laurine JANICOT, Monsieur MIDEJEAN Christian

Secrétaire de Séance : Madame Ghyslaine ARNAUD

Monsieur le Maire indique que le conseil débute avec un peu de retard puisque Monsieur DUBOSCQ, représentant du SIAEPA est intervenu afin de nous parler de possibles nouveaux tarifs de l'eau. Des tarifs incitatifs et équitables. Une réunion publique sera organisée le 26 juin prochain à 18h30 à la salle Pascal OBISPO. Nous allons mettre cette information dans le prochain journal municipal, sur notre page Facebook ainsi que sur le panneau pour que toute la population soit informée et que le plus grand nombre de lalandais puisse être présent.

Monsieur le Maire a une pensée particulière pour Monsieur MIDEJEAN dont le petit-fils vient d'être opéré. Le conseil pense beaucoup à lui, à ses enfants et à son petit-fils.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et après avoir fait l'appel désigne comme secrétaire de séance **Madame Ghyslaine ARNAUD.**

2. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2025 (délibération)

Monsieur Le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2025. Après avoir apporté les modifications suivantes :

- Page 5 rajout du mot « pour » après « Monsieur le Maire rappelle que nous avons l'opportunité d'avoir »,
- Rajout de l'amendement de l'opposition concernant le point Gironde Habitat.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 27 mars 2025 est adopté.

Pour : 15 Contre : Abstention : 2

3. Élection d'un président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2024 du Budget principal

Monsieur Jean-Christian FAVRE est désigné à l'unanimité président de séance.

4. Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget principal (délibération)

Monsieur BEUTIS présente le Compte Financier Unique 2024 qui remplace le compte de gestion et le compte administratif.

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 se décompose comme suit :

Section de Fonctionnement Recettes 2 245 196,74 €
 Dépenses 2 007 227,68 €
 Soit un Résultat de l'exercice 2024 de + 237 969,06 € en Fonctionnement

Excédent reporté 2023 : + 1 067 382,88 soit un excédent cumulé 2024 de + 1 305 351,94

Section d'investissement Recettes 456 369,36 €
 Dépenses 1 217 669,84 €
 Soit un Résultat de l'exercice 2024 de - 761 300,48 € en Investissement

Déficit reporté 2023 : - 17 824,85 soit un déficit cumulé 2024 de - 779 125,33

Monsieur Le Maire se retire et ne prend donc part au vote, avant que Monsieur FAVRE Jean-Christian désigné à l'unanimité Président de séance, procède au vote du compte financier unique 2024.

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents, approuve le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal de la commune.

Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 1

5. Affectation des résultats 2024 (délibération)

L'affectation des résultats pour l'exercice 2024 se présente comme suit :

↳ Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice

Excédent	237 969,06€
Déficit	
Excédent	1 067 382,88€
Déficit	
Excédent	1 305 351,94€
Déficit	

Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)

Résultat de clôture à affecter
(A1)

↳ Besoin réel de financement de la section d'Investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice

Excédent	
----------	--

Résultat de la section d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du CA)	Déficit	761 300,48€
Résultat comptable cumulé	Excédent	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	Déficit	17 824,85€
Recettes d'investissement restant à réaliser :	Excédent	
Solde des restes à réaliser	Déficit	779 125,33€
B Besoin (-) réel de financement (D001)		150 073,00€
Excédent (+) réel de financement (R001)		60 000,00€
		90 073,00€
		869 198,33€

↳ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (Recettes budgétaire au compte R 1068)	869 198,33 €
En dotation complémentaire en réserve (Recettes budgétaire au compte R 1068)	

SOUS TOTAL (R1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	436 153,61 €
---	--------------

TOTAL (A1)

Résultat déficitaire (A2 en report en compte débiteur)
(recettes non budgétaires au compte 119 déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

↳ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses D002 : déficit reporté	Recettes R002 : excédent reporté 436 153,61 €	Dépenses D001 : solde d'exécution N-1 869 198,33 €	Recettes R001 : solde d'exécution N-1 :
			R1068 : excédent de fonctionnement 869 198,33 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents, l'affectation des résultats pour l'exercice 2024 comme présenté ci-dessus.

Pour : 15 Contre : Abstention : 2

6. Vote des taxes communales 2025 (délibération)

Monsieur BEUTIS propose au conseil municipal les taux suivants pour les taxes communales au titre de l'année 2025, à savoir aucune modification des taux pour 2025 :

TAXE FONCIERE BÂTIE		
Base	Taux	Produit net
1 943 000	43,00%	835 490 €

TAXE FONCIERE NON BÂTIE		
Base	Taux	Produit net
41 900	68,80%	28 827 €

TAXE D'HABITATION		
Base	Taux	Produit net
46 900	17,18%	8 057 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'application des taux des taxes communales ci-dessus pour l'année 2025.

Pour : 17 Contre : Abstention :

7. Vote tarifs communaux (salles, cimetières, cantine, périscolaire...)

Monsieur BEUTIS présente les tarifs communaux (salles, cimetière, cantine, périscolaire...) actuellement en vigueur et propose de ne pas les modifier.

Après délibération, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs communaux.

Pour : 17 Contre : Abstention :

8. Vote du budget Primitif 2025 du budget principal (délibération)

Monsieur BEUTIS propose au conseil municipal pour l'année 2025, le budget primitif suivant pour le budget principal :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
011	Charges à caractère général	909 665,61 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 085 800,00 €
65	Autres charges de gestion courante	154 200,00 €
66	Charges financières	102 000,00 €
67	Charges spécifiques	5 000,00 €
68	Dotations provisions	1 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	316 800,00 €
042	Opérations ordre entre sections	20 000,00 €
	TOTAL	2 594 965,61 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
D001	Solde exécution investissement	779 125,33 €
040	Opérations ordre entre sections	20 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 113 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	186 000,00 €
204	Subventions d'équipement	64 673,00 €
21	Immobilisations corporelles	259 700,00 €
	TOTAL	4 422 498,33 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
013	Atténuations des charges	500,00 €
70	Produits de services	225 000,00 €
73	Impôts et taxes	166 469,00 €
731	Fiscalité locale	1 058 242,00 €
74	Dotations et participations	598 551,00 €
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00 €
76	Produits financiers	50,00 €
042	Opérations ordre entre sections	20 000,00 €
R002	Résultat antérieur reporté	436 153,61 €
	TOTAL	2 594 965,61 €

INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
13	Subventions d'investissement	60 000,00 €
10	Dotations Fonds Divers et réserves	23 500,00 €
1068	Excédents fonctionnement capitalisés	869 198,33 €
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €
021	Virement section de fonctionnement	316 800,00 €
040	Opérations ordre transfert sections	20 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 113 000,00 €
	TOTAL	4 422 498,33 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents, le budget primitif du budget principal pour l'année 2025 comme présenté ci-dessus, équilibré en dépenses et en recettes pour un total de 7 017 463,94 euros.

Pour : 15 Contre : Abstention : 2

9. Autorisation relative à la fongibilité des crédits pour l'année 2025 du budget principal (délibération)

Monsieur Le Maire, rappelle que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57 (simplifiée) au 1^{er} janvier 2023, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits chaque année pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est alors informée des virements de crédits opérés, lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire pour l'année 2025, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Après délibération, le conseil municipal autorise à la majorité des membres présents pour l'année 2025, Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Pour : 16 Contre : 1 Abstention :

10. Questions diverses

- Monsieur DEPRET informe que la commission voirie s'est réunie pour délibérer sur les voiries à retenir. Ont été retenues, les routes de Vincenot, Biquet et Royale. Nous avons un budget de 43000€ de la Communauté de Communes chaque année et la commune va rajouter autant pour pouvoir améliorer ses voiries. En ce qui concerne le boulo-drome il est en cours de rénovation et devrait être terminé au mois d'avril avec la mise en place d'un nouveau revêtement en diorite. Concernant le stade, les travaux ont été signés et seront programmés pour la rentrée pour la réfection complète du stade. La clôture du stade a également été refaite pour éviter aux sangliers de venir abîmer le terrain en espérant que les gens du voyage ne l'abîment pas comme la dernière fois. La réfection de la toiture des services techniques est programmée pour avant le mois de septembre.
- Monsieur le Maire ajoute que compte tenu que nous avons fermé le stade, nous allons également installer une bordure de protection en bord de route en collaboration avec la Communauté de Communes pour empêcher tout passage intempestif des caravanes sur l'herbe puisque bientôt sur la plaine des sports il y aura une aire de jeux pour les enfants. Il faut les protéger afin qu'ils ne puissent pas aller sur la route.
- Monsieur le Maire remercie les agents et les élus qui ont participé au redressement financier de la commune, ce qui permet de pouvoir faire plein de choses.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 21 h 06.

Le Maire,
Jean GALAND

La Secrétaire de séance,
Ghyslaine ARNAUD



A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Arnaud", written over a horizontal line.